

Consultation publique ouverte dans le cadre du « stress test » des Directives Oiseaux et Habitats

1. Introduction

Contexte de la consultation

La Commission européenne réalise actuellement un « stress test » des Directives Oiseaux et Habitats afin d'évaluer si celles-ci restent adaptées à leurs objectifs et si elles peuvent être mises en œuvre de manière plus efficace et moins coûteuse administrativement.

L'objectif est notamment :

- D'identifier les charges administratives ;
 - D'évaluer les coûts et bénéfices ;
 - De repérer les pistes de simplification ;
 - Tout en maintenant les objectifs de conservation de la biodiversité.
-

Exemple de réponses données

Section 1 – Questions générales

3.1 Quelle importance accordez-vous à la conservation de la nature ?

Réponse cochée :

- **Très importante**
-

3.2 Quel est votre niveau de connaissance de la politique européenne de conservation de la nature ?

Directive Oiseaux

Réponse :

- **Assez familier**

Directive Habitats

Réponse :

- **Assez familier**

Réseau Natura 2000

Réponse :

- **Assez familier**

3.3 Selon vous, quelle est l'importance :

Des Directives Oiseaux et Habitats pour la conservation de la nature ?

Réponse :

- **Importante**

Du réseau Natura 2000 pour protéger les espèces et habitats menacés dans l'UE ?

Réponse :

- **Assez importante**

3.4 Selon vous, dans quelle mesure sont appropriés : les objectifs stratégiques des Directives ?

Réponse :

- **Appropriés**

L'approche des Directives ?

Réponse :

- **Peu appropriée**

👉 Cela traduit une nuance importante :

- Les objectifs de conservation sont reconnus comme légitimes ;
- Mais les modalités pratiques d'application sont critiquées.

3.5 Les Directives ont-elles été efficaces pour protéger la nature ?

Réponse :

- **Moyennement efficaces**

3.6 Si les Directives sont peu ou moyennement efficaces, quelles en sont les causes principales ?

Réponses cochées :

- Problèmes de mise en œuvre au niveau national/régional/local
- Les parties prenantes ne sont pas suffisamment impliquées ni soutenues
- La gestion du réseau Natura 2000 ne produit pas suffisamment de résultats concrets sur le terrain

👉 Le questionnaire ne critique donc pas directement :

- Le principe de conservation ;
- Ni les objectifs environnementaux eux-mêmes ;

Mais surtout :

- La gouvernance ;
- L'application pratique ;
- Et le manque de concertation.

3.11 Comment les coûts de mise en œuvre se comparent-ils aux bénéfices ?

Réponse :

- **Les coûts de mise en œuvre sont supérieurs aux bénéfices**

3.12 Comment qualifieriez-vous la charge administrative liée au respect des Directives ?

Réponse :

- **Élevée**

Cause principale indiquée :

« Beaucoup de paperasserie » (“lot of red tape”)

3.14 Dans quelle mesure les aspects suivants ont-ils été pris en compte dans la mise en œuvre des Directives ?

Aspects économiques

Réponse :

- **Moyennement pris en compte**

Aspects sociaux et culturels

Réponse :

- **Moyennement pris en compte**

Climat

Réponse :

- **Pas pris en compte du tout**

Autres aspects environnementaux

Réponse :

- **Moyennement pris en compte**

Réalités nationales, régionales et locales

Réponse :

- **Peu prises en compte**

📖 Ce point est particulièrement intéressant pour NTF :
la réponse souligne un sentiment de déconnexion entre :

- Les règles européennes ;
- Et les réalités locales de terrain.

3.15 Cohérence des autres politiques européennes avec les objectifs des Directives

Agriculture et développement rural

Réponse :

- **Peu cohérent**

Politique régionale/cohésion

Réponse :

- **Pas cohérent du tout**

Énergie

Réponse :

- **Pas cohérent du tout**

Industrie/entreprises

Réponse :

- **Peu cohérent**

Action climatique

Réponse :

- **Peu cohérent**

Santé

Réponse :

- **Peu cohérent**

Recherche et innovation

Réponse :

- **Pas cohérent du tout**
-

Remarque finale introduite dans le questionnaire

Traduction

« Les Directives poursuivent des objectifs légitimes de protection de la biodiversité, mais leur mise en œuvre en Wallonie est critiquée par les propriétaires forestiers privés.

Nous considérons que la désignation des sites Natura 2000 a été trop descendante (“top-down”) et insuffisamment concertée.

La transposition wallonne a introduit des procédures administratives complexes ainsi que de nombreuses restrictions de gestion affectant les activités forestières, le choix des essences, les pratiques de récolte et l’usage des sols.

Les propriétaires estiment également que les mécanismes de compensation restent insuffisants par rapport à l’impact économique de ces contraintes.

La Wallonie applique parfois des mesures plus strictes que celles strictement requises par le droit européen, ce qui crée un sentiment de sur-réglementation.

Le débat porte donc moins sur le principe même de la conservation que sur la proportionnalité et le caractère praticable de sa mise en œuvre. »